



ÊTES-VOUS MAITRE DE VOTRE DOMAINE?

MARCEL NAUD*
ROBIC, S.E.N.C.R.L.

AVOCATS, AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Comme c'est le cas pour les réseaux d'électricité et d'eau courante, on tient souvent pour acquis le bon fonctionnement de nos réseaux de télécommunication (dont les noms de domaine font maintenant partie), et ce n'est que lorsqu'on s'en trouve privé inopinément qu'on réalise à quel point on en dépend. Comme pour d'autres systèmes, avoir une attitude préventive, c'est-à-dire, simplement, se poser les bonnes questions et y apporter les bonnes réponses au bon moment, peut aider à rester en contrôle, limiter les dérangements et éviter des catastrophes...

Les noms de domaine sont omniprésents sur Internet, car ils font partie de ce qui permet aux utilisateurs de trouver leurs destinations. Au quotidien, on les voit à la suite du symbole « @ » dans les adresses courriel et à la suite du sigle « www. » dans les adresses de sites web. Il s'agit d'une ressource intangible rare, car malgré le nombre considérable de possibilités, il ne peut y avoir qu'un seul titulaire pour un nom de domaine donné. Cette rareté fait en sorte qu'il existe un marché pour leur enregistrement, à tel point que ceux qui ont une valeur intrinsèque font l'objet de spéculation, d'enchères et parfois de cybersquattage et de détournements. Ainsi, des entreprises peuvent se trouver en mauvaise posture si elles ne protègent pas adéquatement ce qui est devenu en quelque sorte des extensions névralgiques de leurs noms commerciaux, de leurs marques de commerce, de leurs projets et de leurs établissements dans cet espace virtuel.

D'où viennent les noms de domaine?

Contrairement aux droits de propriété intellectuelle « purs » (brevet, droit d'auteur, marque de commerce, dessin industriel, etc.), dont l'existence découle de lois spécifiques qui les régissent, il n'y a pas de loi canadienne propre aux noms de domaine.

On acquiert donc un droit pour un nom de domaine d'une manière analogue à celle dont on obtient un numéro de téléphone : par un contrat de service auprès d'un fournisseur, lequel confère au client l'exclusivité de sa détention et de son utilisation

© CIPS, 2013.

*Avocat et agent de marques de commerce, Marcel NAUD est membre de ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats, d'agents de brevets et d'agents de marques de commerce. Publié dans (Printemps 2013), 28:1 *Le chimiste*. Publication 60.29.

ROBIC, S.E.N.C.R.L.
www.robic.ca
info@robic.com

MONTREAL
1001, Square-Victoria - Bloc E - 8^e étage
Montréal (Québec) Canada H2Z 2B7
Tél.: +1 514 987-6242 Téléc.: +1 514 845-7874

QUEBEC
2828, boulevard Laurier, Tour 1, bureau 925
Québec (Québec) Canada G1V 0B9
Tél.: +1 418 653-1888 Téléc.: +1 418 653-0006

en contrepartie de frais annuels. Ainsi, si un nom de domaine n'est pas encore enregistré, n'importe qui peut l'obtenir auprès du registraire de son choix. Pour chaque type de nom de domaine, tel que .com, .ca, .org, ou un autre, il existe un seul registre et un seul opérateur de celui-ci (par exemple ACEI.ca), mais une pluralité de registraires accrédités par l'opérateur du registre concerné. Un registraire peut être accrédité pour plusieurs types et c'est lui qui interagit avec les titulaires de noms. L'opérateur d'un registre est responsable de son intégrité en vertu d'un contrat avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), une organisation privée sans but lucratif qui est à présent gouvernée selon un modèle de parties prenantes multiples à l'échelle mondiale.

Pourquoi enregistrer un nom de domaine?

Le fait de détenir un nom de domaine permet de l'utiliser, immédiatement ou plus tard, en liaison avec des adresses de courriels et de sites web. Même si on ne compte pas s'en servir tout de suite, enregistrer un nom de domaine permet d'empêcher quiconque de l'utiliser et peut dissuader des tiers d'adopter une dénomination ou une marque de commerce correspondant à ce nom du seul fait qu'il n'est plus disponible sous forme de nom de domaine.

Comment protéger ses noms de domaine?

Votre organisation devrait effectuer des vérifications et, au besoin, adopter des mesures adéquates en réponse aux questions suivantes :

1. Possède-t-elle une liste complète, centralisée et à jour de tous les noms de domaine qui ont été enregistrés par tous les individus ou toutes les équipes (responsables en publicité et marketing, informatique, affaires juridiques, recherche et développement, etc.) qui la constituent?
2. Serait-elle vulnérable à du chantage éventuel de la part de la personne agissant comme contact administratif pour le nom de domaine utilisé dans ses communications par Internet si elle devenait en mauvais termes avec elle?
3. L'adresse courriel inscrite au registre pour recevoir les avis du registraire concernant ses noms de domaine est-elle celle de quelqu'un qui pourrait ne plus être responsable de renouveler les enregistrements au moment où ceux-ci devront l'être (parfois dans une dizaine d'années)?
4. Est-ce que tous les noms de domaine enregistrés pour l'organisation le sont à son propre nom, ou certains sont-ils plutôt au nom d'autres personnes ou d'autres organisations (par exemple personnellement au nom d'un employé, d'un consultant ou de l'agence qui a créé le site web vers lequel le nom de domaine doit mener)?
5. Les enregistrements des noms de domaine sont-ils regroupés chez un seul registraire dont les installations sont situées au Canada?
6. Un employé malveillant qui n'a pas accès au mot de passe permettant des modifications aux enregistrements des noms de domaine de l'organisation ou leur transfert à un tiers peut-il l'obtenir subrepticement, sans autorisation?

7. L'organisation possède-t-elle une politique lui permettant de déterminer, continuellement ou périodiquement, les noms de domaine qu'elle devrait enregistrer, récupérer, renouveler ou abandonner?

Si votre organisation ne peut donner une réponse satisfaisante à l'une ou l'autre de ces questions, un examen de « l'état de santé » de son portefeuille de noms de domaine serait judicieux.

Qui est le titulaire d'un nom de domaine?

Pour connaître l'individu ou l'organisation qui détient un nom de domaine, on peut faire une recherche « WHOIS » sur Internet, dans le registre correspondant au type de nom de domaine. Celui-ci contient, entre autres, le nom du titulaire et le nom et les coordonnées du « contact administratif ». Ce dernier s'avère le principal interlocuteur pour la gestion d'un nom de domaine; c'est lui qui, dans les faits, détient le contrôle à son égard. Le contact administratif peut être le titulaire du nom de domaine ou une autre personne autorisée par celui-ci à agir.

Cependant, il arrive que les données qui permettraient d'identifier un titulaire ou un contact administratif soient masquées, incomplètes ou erronées. Dans de telles situations, on peut considérer des moyens de recherche plus poussés.

Certains types de noms de domaine peuvent être strictement réservés à des catégories spécifiques de titulaires, notamment par un lien avec un pays (.ca, .us) ou avec une industrie (.aero, .museum, .travel). Dans le cas de noms de type .ca, l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), qui est l'opérateur de ce registre, exige que le titulaire se conforme aux exigences en matière de présence au Canada. Par exemple, une entreprise ne peut détenir un nom de domaine .ca si elle n'est pas incorporée en vertu d'une loi canadienne, à moins qu'elle ne soit par ailleurs propriétaire d'une marque de commerce enregistrée au Canada et que le nom de domaine .ca soit formé des mots exacts constituant cette marque ou les comprenant.

Comment peut-on récupérer un nom de domaine?

Parfois, on doit envisager des démarches pour tenter d'obtenir les droits d'un nom de domaine qui fait déjà l'objet d'un enregistrement. En pareilles circonstances, les principaux moyens sont la négociation, l'arbitrage ou la réservation différée. Le titulaire peut être de bonne foi (par exemple, il a une entreprise ou un projet qui porte le même nom), ou il peut être un cybersquatteur espérant obtenir de l'argent pour vous transférer « votre » nom de domaine. Toutefois, avant d'opter pour l'une ou l'autre des approches proposées, il faut faire preuve de discernement, afin d'éviter qu'un contact initial inapproprié avec le titulaire vienne diminuer vos chances d'atteindre votre objectif.

Par ailleurs, lorsqu'on transige avec un titulaire, qui peut se trouver au Canada où n'importe où dans le monde, même un contrat en bonne et due forme pourrait s'avérer une protection inadéquate dans le cas où celui qui vend ses droits dans un nom de domaine exige un paiement avant d'effectuer le transfert. Dans de telles situations, il vaut mieux recourir à un mécanisme d'entiercement (semblable à celui qu'on trouve parfois dans les plateformes de ventes entre particuliers telles qu'eBay), qui permet d'assurer le bon déroulement de la transaction pour les deux parties.

Que nous réserve l'avenir?

Depuis 2011, l'ICANN entreprend des démarches visant à diversifier les types de noms de domaine disponibles. En 2012, elle a dévoilé une liste de quelque 2000 demandes d'entreprises désirant opérer de nouveaux types de noms de domaine. Ainsi, au cours des prochaines années, on pourrait voir apparaître parfois dans les adresses de courriel et de sites web des suffixes tels que .app, .book, .blog, .expert, .home, .news, .online, .page, .shop, .site, .web, etc. au lieu des usuels .com, .ca et .org.

Les entreprises qui possèdent des marques de commerce enregistrées devraient, durant la phase précédant le lancement de ces nouveaux types de noms, évaluer l'opportunité de bloquer des demandes d'enregistrement de tiers pour des noms qui correspondent à leurs marques. Par ailleurs, les organisations qui voient dans ces nouveaux types une occasion d'enregistrer des noms de domaine qui les intéressent devraient surveiller de près les dates et les modalités d'enregistrement pour ces nouveaux types de nom de domaine.



ROBIC, S.E.N.C.R.L.
www.robic.ca
info@robic.com

MONTREAL
1001, Square-Victoria - Bloc E - 8^e étage
Montréal (Québec) Canada H2Z 2B7
Tél.: +1 514 987-6242 Téléc.: +1 514 845-7874

QUEBEC
2828, boulevard Laurier, Tour 1, bureau 925
Québec (Québec) Canada G1V 0B9
Tél.: +1 418 653-1888 Téléc.: +1 418 653-0006